Centre de traitement des matières organiques (CTMO)

Procès-verbal de l'assemblée régulière
Comité de suivi Est

Rencontre du 28 juin 2016
Maison du citoyen
Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

CENTRE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES (CTMO)
COMITÉ DE SUIVI EST

LE 28 JUIN 2016
19 h 00 – 21 h 00
Maison du citoyen
Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles
12 090 rue Notre-Dame Est
Montréal (QC) H1B 2Y9

Présenté à	Comité de suivi Est
Rédaction du procès-verbal	Transfert Environnement et Société 5524 Saint-Patrick Montréal, Québec, H4E 1A6
Animation	Marie Beaubien, *animatrice* Danny King, *secrétaire*

Table des matières

1 Participants à la rencontre 1
2 Objectifs de la rencontre 2
3 Déroulement 2
4 Procès-verbal 3

Liste des annexes

Annexe 1 : Liste des décisions et des suivis 13
Annexe 2 : Présentation réalisée au Comité de suivi Est 15

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des membres du Comité au 28 juin 2016 4

1 PARTICIPANTS À LA RENCONTRE

Étaient présents à l'assemblée régulière du Comité de suivi - Est du 28 juin 2016 :

Membres du Comité de suivi Est :

Biasotto, Fabienne	Représentante d'un organisme institutionnel - Centre d'études des procédés chimiques du Québec (CÉPROCQ)
Blain, Éric	Représentant du promoteur - Ville de Montréal
Coutu, Robert	Élu - Ville de Montréal-Est
Deny, Coralie	Représentante d'un organisme de la société civile oeuvrant en Environnement à l'échelle montréalaise - Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal)
Doucette, Marc	Citoyen - Ville de Montréal-Est
Fayolle, Romain	Représentant administratif - Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
Lessard, Marc	Représentant d'un organisme de la société civile - Collectif en environnement Mercier-Est (CEM-E)
McKenna, Francine	Représentante administrative - Ville de Montréal Est
Miousse, Richard	Représentant des industries - Groupe IEQ
Rouleau, Chantale	Élu - Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
Spehner, Marie	Représentante d'un organisme de la société civile - Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Éco de la pointe aux prairies
Tsingakis, Dimitri	Représentant d'un organisme de la société civile - Ville de Montréal-Est - Association industrielle de l'Est de Montréal (AIEM)
Zoghlami, Salah	Citoyen - Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Consultant (Transfert Environnement et Société) :

Beaubien, Marie	Animatrice
King, Danny	Secrétaire

Étaient absents à l'assemblée régulière du Comité de suivi – Est du 28 juin 2016 :

Sièges vacants

Représentant de l'exploitant

2 OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

La première assemblée régulière du Comité de suivi Est (« Comité ») consistait à démarrer les travaux du Comité, plus spécifiquement à :

- Rappeler l'historique et le cadre d'action à l'implantation des centres de traitement des matières organiques (CTMO);
- Présenter les règles de fonctionnement du Comité de suivi Est;
- Fournir un état d'avancement du projet;
- Esquisser le cadre des prochaines rencontres.

3 DÉROULEMENT

La rencontre du 28 juin 2016 a eu lieu à la Maison du citoyen de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles entre 19 h 00 et 21 h 00. Le quorum fut atteint par la présence de l'ensemble des membres du Comité ayant un siège à l'ouverture de la rencontre.

Une présentation PowerPoint (annexe 2) exposant certaines sections de l'ordre du jour a été utilisée dans le cadre de ce Comité.

L'ordre du jour de la rencontre était le suivant :

1. Introduction et présentation des membres
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Historique et fonctionnement du comité
    a. Cadre d'action, historique et objectifs
    b. Présentation et explication des règles de fonctionnement
4. État d'avancement du projet : les grandes lignes
5. Tour de table
6. Prochaines rencontres
7. Varia
8. Clôture de l'assemblée

4 PROCÈS-VERBAL[1]

1. Introduction et présentation des membres

M. Éric Blain se présente. Il est chef de division au service de l'environnement à la Ville de Montréal. Il indique que son équipe pilote l'ensemble des infrastructures de gestion des matières résiduelles.

La présente rencontre est la première d'une série qui perdurera aussi longtemps que les infrastructures seront en place et qu'elles opèreront. Ces infrastructures sont au nombre de trois dans l'Est. Un centre de biométhanisation, un centre pilote de prétraitement et un centre de compostage.

L'objectif du Comité est de faciliter l'implantation du CTMO dans son milieu. Le but de la première rencontre consiste à présenter le Comité, les membres qui le composent et l'état d'avancement du projet.

M. Blain présente Transfert Environnement et Société, firme mandatée par la Ville de Montréal pour assurer l'animation du Comité. Mme Marie Beaubien réalisera l'animation et la médiation des rencontres. La prise de notes et la rédaction des procès-verbaux seront assurées par M. Danny King.

M. Blain présente les membres du Comité au 28 juin 2016 (tableau 1). Un siège reste à combler. Le *représentant de l'exploitant* proviendra de l'organisation ayant été sélectionnée suite au dépôt de l'appel d'offres pour la construction et l'exploitation des CTMO.

En tant qu'animatrice, Mme Marie Beaubien se présente. Elle est spécialisée en concertation d'intervenants multipartites dans le cadre de projets qui touchent plusieurs secteurs d'activité (gestion de matières résiduelles, agriculture, industrie lourde et légère, aménagement urbain, énergie, transport).

Mme Beaubien mentionne que son rôle sera de faciliter les échanges dans un but constructif et consensuel. Elle partage ses valeurs avec les membres du Comité, soit le respect entre les participants, le respect des règles de fonctionnement et le respect du déroulement des rencontres. Elle mentionne que le temps imparti pour les différents points à l'ordre du jour de l'ensemble des assemblées sera suivi dans la mesure du possible. L'objectif n'étant pas de bousculer les membres, mais plutôt de respecter l'horaire des comités. En outre, elle indique qu'elle souhaite favoriser la prise de parole par chacun des membres du Comité. En terminant, Mme Beaubien mentionne que la richesse de l'apport de chaque membre est basée sur une

[1] Une liste des décisions adoptées par le Comité et des suivis à réaliser par les membres se trouve à l'annexe 1

bonne connaissance des projets et de leurs enjeux. Dans ce sens, elle favorisera la circulation et la transmission d'information.

Tableau 1 : Liste des membres du Comité au 28 juin 2016

Nom	Organisation	Catégorie de membre au Comité
Marc Doucette		Citoyen - Montréal-Est
Salah Zoghlami		Citoyen - RDP-PAT
Robert Coutu	Ville de Montréal-Est	Élu - Montréal-Est
Chantal Rouleau	Ville de Montréal	Élue - RDP-PAT
Francine McKenna	Ville de Montréal-Est	Représentante administrative - Montréal-Est
Romain Fayolle	Ville de Montréal	Représentant administratif - RDP-PAT
Éric Blain	Ville de Montréal	Représentant du Service de l'Environnement
À combler		Représentant de l'exploitant
Coralie Deny	Conseil régional de l'environnement de Montréal	Représentante d'un organisme de la société civile oeuvrant en Environnement à l'échelle montréalaise
Fabienne Biasotto	Centre d'études des procédés chimiques du Québec	Représentante d'un organisme institutionnel
Dimitri Tsingakis	Association industrielle de l'Est de Montréal	Représentant d'un organisme de la société civile - Montréal-Est
Marie Spehner	Éco de la pointe aux prairies	Représentant d'un organisme de la société civile – RDP-PAT
Marc Lessard	Collectif en environnement Mercier-Est	Représentant d'un organisme de la société civile - Mercier-Est
Richard Miousse	Groupe IEQ	Représentant des industries

2. Présentation de l'ordre du jour

Mme Beaubien présente l'ordre du jour. Elle mentionne qu'un temps a été alloué à chacun des points à l'ordre du jour et qu'on prévoit terminer autour de 21 h 15 et qu'aucune pause n'a été prévue. Elle demande aux membres si cet horaire leur convient étant donné qu'il y a plusieurs éléments à couvrir à cette première rencontre. Un des membres du Comité propose de terminer à 21 h autant que possible, proposition qui est retenue. Mme Beaubien mentionne que les modalités des prochaines rencontres seront abordées plus tard dans la soirée.

Pour les trois présentations qui suivent, Mme Beaubien suggère que les membres du Comité gardent leurs questions à la suite de chacune des présentations. Chacune de celles-ci durera environ dix minutes et une période de questions équivalente est prévue après chaque présentation. Les membres du comité approuvent cette suggestion.

3. Historique et fonctionnement du comité[2]

a. Cadre d'action, historique et objectifs

M. Blain présente le cadre d'action, l'historique et les objectifs des CTMO. Suite à sa présentation, les membres du Comité sont invités à poser des questions.

Questions	Réponses
Est-ce que les données fournies au niveau du volume des matières résiduelles ciblent seulement le secteur résidentiel? Est-ce que les ICI (institutions, commerces et industries) en font partie?	Les données font état du volume de matières résiduelles généré par le secteur résidentiel seulement.
Il y a plusieurs questions techniques qui seraient à étudier. Nous comprenons que les prochaines rencontres permettront d'approfondir différents sujets plus pointus?	Les prochaines rencontres auront comme objectif d'étudier plus en détail les sujets ciblés par le Comité. De plus, le Comité aura la possibilité de se faire expliquer certaines études réalisées sur les infrastructures et leurs impacts potentiels sur le milieu d'accueil.
Quelle est la définition des termes « matières putrescibles »? Quelle est la différence avec « matières organiques »?	Dans ce cas précis, les deux termes sont utilisés comme synonymes.
La Politique de gestion des matières résiduelles du gouvernement provincial mentionne que le bannissement de l'enfouissement des matières organiques doit être réalisé en 2020. Est-ce toujours le cas?	La politique québécoise de gestion des matières résiduelles en vigueur actuellement (plan d'action 2011-2015) fait toujours état d'une volonté de bannir l'enfouissement des matières organiques à l'horizon 2020.
Dans l'une des diapositives, il est fait mention de traiter les matières organiques le plus près possible de leur lieu de génération. L'implantation rapide du centre de biométhanisation à LaSalle ne permettrait-elle pas de diminuer le nombre de camions se dirigeant vers l'Est?	Lors des consultations publiques sur les CTMO, l'implantation des centres de biométhanisation devait être réalisée simultanément à la mise en place graduelle de la collecte des matières organiques. Présentement, la mise en place des collectes a déjà débuté sur l'ensemble de l'Île et le centre de biométhanisation de Montréal-Est sera en opération au alentour de 2019. La capacité du centre de l'est sera vite atteinte, ce qui réduira le délai d'implantation du deuxième centre.
Les données indiquent une réduction des distances parcourues par les camions avec la venue des centres. Est-ce que le calcul des déplacements font référence au gain net (distance parcourue présentement moins la distance parcourue projetée)?	Les 684 500 km mentionnés à la diapositive 13 sont la réduction annuelle nette des distances parcourues par les camions.

[2] Les diapositives sont disponibles à l'annexe 2

Il a été mentionné qu'il serait possible d'écouler l'ensemble du compost produit. Y a-t-il un risque qu'on se retrouve avec des surplus?	Les calculs effectués nous démontrent que nous pourrons écouler l'ensemble du compost produit sur l'ensemble du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Cependant, l'objectif est de desservir en priorité l'agglomération de Montréal.
Est-ce que le compost sera distribué gratuitement ou est-ce que le compost produit sera vendu afin de rentabiliser les CTMO?	Le compost sera distribué gratuitement aux citoyens plusieurs fois par année pour faciliter son accessibilité et son utilisation. Il sera vendu aux entreprises privées.
Vous nous avez présenté un portrait de la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de l'agglomération de Montréal. Avez-vous un portrait plus détaillé pour l'Est et l'Ouest? Et pouvons-nous voir des tendances à travers les ans?	Les portraits comparatifs existent. Leurs présentations pourraient se faire lors d'une prochaine rencontre. Les portraits sont réalisés tous les deux ans.
Envisagez-vous ou existe-t-il déjà une entente avec Gaz Métro pour le gaz produit?	Gaz Métro a été rencontrée. Pour le moment, le raffinage du biogaz produit en biométhane (gaz ayant des caractéristiques similaires au gaz naturel) est privilégié dans le but de l'introduire dans les lignes de distribution de Gaz Métro. La Ville pourrait ainsi utiliser sa propre production de gaz via le réseau de Gaz Métro.
Une démarche est-elle entamée pour valoriser les CTMO à travers la bourse du carbone?	C'est une voie qui sera explorée.

b. Présentation et explication des règles de fonctionnement

M. Blain présente les règles de fonctionnement du Comité. Il mentionne que le site Internet de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) est une excellente source d'information sur les CTMO suite aux consultations publiques de 2011, 2012 et 2014 (www.ocpm.qc.ca).

Questions/commentaires	Réponses
Vers qui seront dirigées les recommandations qui seront faites par le Comité?	Au Service de l'environnement de la Ville de Montréal.
Comment a-t-on accès aux documents ayant trait aux CTMO?	Il est possible de consulter ces documents au site Internet suivant : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7237,130343595&_dad=portal&_schema=PORTAL. En inscrivant «CTMO» dans les moteurs de recherche habituels, on arrive directement sur la section du site de la Ville de Montréal consacrée à l'ensemble du dossier de gestion des matières organiques.
Selon les règles de fonctionnement, le quorum est atteint lorsque les deux tiers des membres sont présents. Afin de s'assurer que le comité puisse être en mesure de siéger avec quorum, ne serait-il pas mieux de diminuer ce taux à 50% +1 comme dans d'autres comités?	C'est un élément qui mérite être évalué au fil des rencontres.

Il ne faudrait pas tenir pour acquis que tout le monde autour de la table sait et comprend ce que sont les CTMO. Pourrons-nous voir ce qui se fait ailleurs?	Ce soir, nous faisons un survol du projet et de ses infrastructures. Des présentations plus détaillées seront réalisées subséquemment. De plus, nous pourrons effectivement présenter des exemples déjà implantés ailleurs afin de mieux comprendre comment les CTMO s'intègrent à leurs milieux d'accueil.
Plusieurs citoyens se posent des questions sur la sécurité entourant certains sites industriels. Sera-t-il possible d'avoir plus d'information à ce sujet?	Nous pourrons aborder la gestion des impacts potentiels des CTMO de l'est de Montréal ainsi que les risques que les industries avoisinantes pourraient comporter sur les CTMO.
Les rencontres du Comité en amont du processus d'appel d'offres sont importantes pour être en mesure d'influencer les décisions prises sur les CTMO.	L'appel d'offres des CTMO a la particularité de combiner la conception, la construction et l'exploitation des installations. L'ingénierie de détail, qui doit respecter des modalités et des critères de performance sera réalisée après l'attribution du contrat. Ainsi, les recommandations émanant du Comité seront entendues et certaines pourraient être retenues, le cas échéant, puisque la phase de conception ne débutera qu'en 2018.

Mme Beaubien souligne que le rôle des membres n'est pas simplement de poser des questions, mais également de contribuer au transfert d'information.

Mme Beaubien demande aux membres du comité si cinq jours ouvrables pour commenter le procès-verbal constituent une période trop courte. À l'instar des membres du Comité de l'Ouest, les membres s'accordent dix jours ouvrables pour commenter le procès-verbal.

Mme Beaubien souligne également le rôle de M. King dans la prise de note de tous les échanges lors des rencontres. Elle mentionne également qu'il est possible pour les membres du Comité d'envoyer à tout moment des questions et des commentaires à M. King qui sera au centre du canal de communication du Comité. Les membres ont déjà ses coordonnées et il est possible de le rejoindre en tout temps au courriel suivant : dking@transfertconsult.ca.

4. État d'avancement du projet : les grandes lignes[3]

M. Blain explique la zone de 500 mètres qui est conforme aux lignes directrices du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Le MDDELCC indique qu'à l'intérieur de cette zone, il ne peut y avoir de résidences, de lieux publics ou de commerces. Présentement, il n'y a pas de résidence dans ce périmètre. Le caractère passager des utilisateurs de la piste cyclable fait en sorte qu'elle n'est pas comprise dans la description d'un lieu public interdit. Pour ce qui est des commerces, ils sont interdits à moins que le ministère juge que ceux-ci ne sont pas incompatibles avec le centre de traitement. Pour le moment, il n'y a pas d'usage commercial incompatible dans les zones à Montréal-Est et à RDP-PAT.

[3] Les diapositives sont disponibles à l'annexe 2

Questions/commentaires	Réponses
Est-ce que le bâtiment de l'ancien bureau de police sera conservé?	C'est un élément qui devra être évalué.
Il y a un enjeu de circulation déjà sur plusieurs artères. Quel sera l'impact de l'ajout de camions sur la circulation actuelle? Il serait intéressant de savoir si ces études sont toujours d'actualité étant donné l'évolution de la circulation en fonction des projets de développement réalisés	Des études de circulation ont été effectuées et déposées lors des consultations publiques. Celles-ci sont disponibles sur le site de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). Les conclusions de l'étude indiquent qu'il n'y aura pas d'impacts significatifs sur la circulation actuelle. Il sera possible de revenir sur les études de circulation réalisées dans un prochain comité.
Comment seront intégrés les 9 logements et plus?	La Ville de Montréal étudie présentement la question pour les multilogements de 9 unités d'occupation et plus. La collecte à trois voies est plus difficile à implanter pour ce type d'habitations. Dans le cadre du projet, la construction d'un centre pilote de prétraitement d'une capacité de 25 000 tonnes par an d'ordures ménagères est prévue. Avec le support de la chaire de recherche[4] créée par l'École Polytechnique de Montréal, la Ville évaluera les moyens pour extraire les matières organiques du sac d'ordures ménagères non triées. C'est une des voies en réflexion pour les multilogements.
Y aura-t-il des réservoirs d'entreposage pour le biogaz qui sera produit?	Il n'est pas prévu d'accumuler de grandes quantités de biogaz. Celui-ci sera plutôt acheminé au fur et à mesure à travers la ligne de distribution de Gaz Métro. Par ailleurs, pour des raisons d'ordre technique, un entreposage minimal se fera sur le site du centre par le biais d'une infrastructure de petite taille dont la conception reste à préciser.
Les 9 logements et plus seront intégrés plus tard, mais qu'en est-il des ICI?	Les ICI ont à mettre en place leurs propres systèmes de collecte des matières organiques, sur le même principe qu'ils effectuent la gestion de leurs matières recyclables. Certains ICI, assimilables à des résidences ou des institutions, seront intégrés à la collecte des matières organiques.
Pourquoi utiliser le terme « pilote » dans centre pilote de prétraitement?	Le terme pilote fait référence à la terminologie du secteur de la recherche et du développement, pour mentionner que c'est un centre d'essai.
Le traitement des matières organiques se fera-t-il en continu ou par lots?	Le traitement se fera en continu pour la biométhanisation, et par lot pour le compostage.
Pourrait-il y avoir des problèmes reliés à la gestion du lixiviat qui s'échappera des camions?	Les camions qui apporteront les matières organiques devront être étanches. Les centres seront équipés pour récupérer le lixiviat *in situ*.

[4] *La Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles a été constituée en 2015 et est le fruit d'une collaboration entre l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal. Dans une perspective d'économie circulaire, sa mission est de développer, d'intégrer et de transférer les connaissances permettant d'optimiser les stratégies de gestion et de valorisation des matières résiduelles des collectivités, de façon à répondre à leurs besoins actuels et futurs. Pour en savoir plus sur la chaire de recherche, il est possible de consulter la page Internet suivante : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7237,142038992&_dad=portal&_schema=PORTAL.*

Pourquoi les trois centres ne sont-ils pas au même endroit, sur le même site? De cette façon n'aurait-on pas diminué le temps de transport et la circulation sur les routes?	Les terrains disponibles n'avaient pas la superficie requise pour accueillir les trois infrastructures. Il est important de mentionner, cependant, que les sites projetés sont très rapprochés les uns des autres. L'ancien terrain de la carrière Demix a été considéré comme site potentiel, mais rappelons qu'il a été acquis pour entreposer les cendres des boues d'épuration ayant été incinérées. Il a été décidé de conserver cet espace pour accueillir les cendres pour les années à venir.
Que fait-on des boues de la station d'épuration, qui sont considérées comme une matière organique? À plusieurs endroits au Québec, ces boues sont utilisées directement dans les champs. Y a-t-il une réflexion sur ce qui sera fait de ces boues ou les cendres sachant que l'incinérateur est en fin de vie? Est-ce que la Ville de Montréal a déjà étudié l'idée d'utiliser ces boues dans le processus de biométhanisation?	La ville de Saint-Hyacinthe traite ses boues d'épuration par biométhanisation. Rappelons que le Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte située sur la pointe est de l'île de Montréal est la troisième plus grosse au monde. La capacité du centre de biométhanisation ne pourrait pas accueillir ces grandes quantités supplémentaires. Il faudrait un autre centre conçu à cet effet.

5. Tour de table

Mme Beaubien invite les membres à réaliser un tour de table pour que chacun se présente et formule son intérêt à être membre du Comité, ses attentes et les sujets qu'ils aimeraient aborder au sein du Comité.

Membres	Intérêts et attentes
Coralie Deny	• Le CRE-Montréal se penche sur l'ensemble des enjeux environnementaux sur le territoire montréalais. • La gestion des matières résiduelles est un dossier suivi de près. • La question des matières organiques est centrale étant donné que les quantités sont phénoménales. • Mme Deny mentionne l'importance pour la Ville de Montréal de mettre de l'avant ce projet qui est perçu comme une industrie innovante. • Il faudra s'assurer de minimiser les nuisances afin d'assurer le succès du projet.
Richard Miousse	• M. Miousse explique qu'il est important de se démarquer de l'industrie lourde. • Le projet de CTMO devra devenir un projet phare pour l'embellissement du secteur. • C'est un projet porteur avec de multiples défis d'implantation. • En tant que membre, il espère pouvoir faire avancer le projet.
Fabienne Biasotto	• Mme Biasotto est sensible à tout ce qui se fait en environnement. • Elle travaille plus spécifiquement au niveau des déchets agricoles et industriels. • Le collège aimerait participer aux échanges sur le développement des CTMO. • Elle mentionne avoir un intérêt pour l'étude des intrants et des extrants, surtout en ce qui touche la toxicité des matières.

Marc Lessard	• M. Lessard est préoccupé par l'impact des CTMO sur la qualité de vie des citoyens. • La circulation est un enjeu majeur. Plusieurs rues sont déjà très encombrées. L'ajout de camions ne fera qu'empirer les choses. • Il mentionne sa déception du fait que le centre de biométhanisation prévu à LaSalle ne soit pas implanté simultanément. • Il est intéressé à mieux comprendre les études réalisées sur les projections de la circulation suite à l'implantation des CTMO.
Romain Fayolle	• Travaillant dans le secteur du développement économique, M. Fayolle souhaite que les CTMO deviennent des leviers économiques pour favoriser l'emploi et le développement économique de la région. • Il souhaite développer des opportunités d'affaires et des collaborations avec de futurs partenaires.
Salah Zoghlami	• M. Zoghlami désire apporter un point de vue citoyen au Comité. • Il souhaite avoir un impact en amont tout au long de l'implantation et des opérations des CTMO. • Il considère que c'est une initiative à encourager. • Il se préoccupe de la circulation au niveau des voies d'accès et de l'impact sur la qualité de l'infrastructure routière. • Il considère que le succès du projet dépendra des mesures mises en place pour diminuer les externalités négatives.
Marie Spehner	• L'Éco de la pointe aux prairies a été mandatée par la Ville pour assurer la sensibilisation citoyenne à l'implantation de la collecte des matières organiques en cours. Elle indique avoir un lien privilégié avec les citoyens. • Il y a plusieurs questions qui émanent des citoyens. Être membre du comité lui permettra de poser ces questions tout en apportant les préoccupations recueillies sur le terrain. • Elle considère qu'être mieux informée lui apportera une meilleure compréhension du dossier. Elle pourra ainsi créer un meilleur lien avec les citoyens.
Dimitri Tsingakis	• M. Tsingakis mentionne que l'AIEM représente l'industrie lourde. • L'objectif visé par son organisation est de favoriser la pérennité du parc industriel dans une perspective de développement durable. • L'AIEM avait d'ailleurs recommandé la création d'un comité de suivi lors de la consultation publique de l'OCPM. • L'AIEM étudie présentement la gestion des matières résiduelles dans le but de développer une écologie industrielle en synergie avec ses membres.
Francine McKenna	• Mme McKenna mentionne qu'elle aimerait que les citoyens voient avant tout les effets bénéfiques du projet et non pas seulement les contraintes qui y sont associées. • Elle espère voir l'ensemble des citoyens sensibilisés aux raisons de la mise en place de la collecte des matières organiques et les CTMO.
Marc Doucette	• M. Doucette est intéressé sur ce qui est fait en environnement et sur ce qui sera laissé aux générations futures. • Il a un intérêt à comprendre le projet. • Il indique que l'éducation citoyenne est d'une importance primordiale.

Robert Coutu	• À titre de maire, M. Coutu représente les citoyens résidentiels et corporatifs. • Il considère qu'il y a des défis majeurs d'acceptabilité sociale à relever. • Il mentionne que des projets urbains sont sur la table (i.e. prolongement du boul. Joseph-Versailles). Ces projets viendront optimiser la circulation routière et le projet de CTMO pourrait en profiter.
Chantal Rouleau	• Mme Rouleau indique qu'elle effectue un retour aux sources ayant travaillé plus de 25 ans en gestion des matières résiduelles. • Elle apprécie être membre du Comité afin d'entendre les commentaires sur le projet. • Les CTMO sont une opportunité de redynamiser le territoire et lui redonner ses lettres de noblesse. • Le projet est en lien avec d'autres projets environnementaux sur la table de travail, tels que la phytoremédiation. • C'est un projet porteur qui structurera plusieurs autres projets dans le futur.

6. Prochaines rencontres

Mme Beaubien présente la date de la prochaine rencontre, soit le 12 octobre 2016. Elle mentionne qu'à la prochaine rencontre, le choix des dates pour l'année 2017 sera effectué.

Mme Beaubien demande si l'heure des rencontres convient à tous les membres. À l'instar du Comité de l'Ouest, il est décidé par consensus que les assemblées débuteront à 18 h 00 pour se terminer à 20 h. Il est aussi mentionné qu'une collation simple pourra être servie. M. Blain étudiera cette dernière proposition.

Questions/commentaires	
M. Coutu mentionne qu'au besoin, il est possible de faire les rencontres à l'hôtel de ville de Montréal-Est.	

Mme Beaubien propose un contenu pour la prochaine rencontre. Le Comité pourrait se pencher plus en profondeur sur les paramètres et le fonctionnement des infrastructures prévues. Mme Beaubien demande s'il y aurait un intérêt à cibler les différents enjeux et préoccupations qui sont ressortis lors des consultations publiques de l'OCPM. Il pourrait être intéressant de faire le lien entre les enjeux et les projets actuellement sur la table de travail. Les membres retiennent les propositions de contenu.

M. Blain expose une suggestion sur la tenue des assemblées publiques prévues dans le cadre des travaux du Comité. Dans les faits, une par année est prévue au calendrier. Après avoir étudié les dates et le nombre d'assemblées régulières qui auront été réalisées en 2016, M. Blain suggère que la première assemblée publique soit plutôt réalisée en 2017 après qu'au moins trois rencontres du Comité aient été tenues.

7. Varia

M. Blain félicite les membres pour le bon déroulement de la rencontre. Il mentionne l'importance de créer une dynamique d'échanges et d'ouverture entre les membres pour le bon fonctionnement du Comité.

8. Clôture de l'assemblée

Annexe 1 :
Liste des décisions et des suivis

Centre de traitement des matières organiques (CTMO)

Assemblée régulière du Comité de suivi Est du 28 juin 2016

Liste des décisions

Thématique	Décisions
Règle de fonctionnement du Comité	Les membres du Comité auront dix jours ouvrables au lieu de cinq pour valider le procès-verbal.
	Les rencontres débuteront à 18 h 00 et dureront environ deux heures.
Contenu des assemblées régulières	Les membres auront la possibilité de se faire expliquer certaines études ayant été réalisées ou demandées par le promoteur.
	La prochaine rencontre du Comité s'intéressera au lien entre les enjeux et les préoccupations ressorties lors des consultations publiques de l'OCPM et le projet en cours actuellement sur la table de travail.

Liste des Suivis

Suivis	Responsable	Échéancier
Apporter un portrait comparatif de la gestion des matières résiduelles Est-Ouest.	Ville de Montréal	12 octobre 2016
Cibler les dates des assemblées pour l'année 2017.	Comité	12 octobre 2016
Prendre une décision sur la date à considérer pour la tenue de la première assemblée publique.	Comité	12 octobre 2016
Évaluer la possibilité de servir une collation simple.	Ville de Montréal	Avant la prochaine rencontre
Évaluer la possibilité de réduire le nombre de membres requis pour assurer l'atteinte du quorum.	Ville de Montréal	Avant la prochaine rencontre

Liste des sujets potentiels à traiter en comité

Sujets
Présentation des études effectuées sur la circulation.
Présentation d'un portrait comparatif de la génération des matières organiques sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal.

Annexe 2 :
Présentation réalisée au Comité de suivi Est

Service de l'environnement

Réduire pour mieux grandir

Centre de traitement des matières organiques

Comité de suivi Est n° 1

Maison du citoyen
(Arrondissement de RDP-PAT)

28 juin 2016

Montréal

Liste des membres

Nom	Organisation	Catégorie de membre
Marc Doucette		Citoyen - Montréal-Est
Salah Zoghlami		Citoyen - RDP-PAT
Robert Coutu	Ville de Montréal-Est	Élu - Montréal-Est
Chantal Rouleau	Ville de Montréal	Élu - RDP-PAT
Francine McKenna	Ville de Montréal-Est	Représentant administratif - Montréal-Est
Romain Fayolle	Ville de Montréal	Représentant administratif - RDP-PAT
Éric Blain	Ville de Montréal	Représentant du Service de l'Environnement
À combler		Représentant de l'exploitant
Coralie Deny	Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal)	Représentant d'un organisme de la société civile œuvrant en Environnement à l'échelle montréalaise
Fabienne Biasotto	Centre d'études des procédés chimiques du Québec (CEPROCQ)	Représentant d'un organisme institutionnel
Dimitri Tsingakis	Association industrielle de l'Est de Montréal (AIEM)	Représentant d'un organisme de la société civile - Montréal-Est
Marie Spehner	Éco de la pointe aux prairies	Représentant d'un organisme de la société civile - RDP-PAT
Jean Lapointe	Collectif en environnement Mercier-Est (CEM-E)	Représentant d'un organisme de la société civile - Mercier-Est
Richard Miousse	Groupe IEQ	Représentant des industries

Animation-médiation

Nom	Organisation	Rôle
Marie Beaubien	Transfert Environnement et Société	Animation-médiation
Danny King	Transfert Environnement et Société	Secrétariat

Ordre du jour

1- Fonctionnement du comité

- *Cadre d'action, historique et objectifs*
- *Présentation des règles de fonctionnement*

2 - État d'avancement des projets

3 - Tour de table

4 - Prochaines rencontres

5 - Varia / Clôture

Service de l'environnement

Section 1

Fonctionnement du comité

Cadre d'action, historique et objectifs

Le traitement des matières organiques : une responsabilité collective / développement durable

Portrait de l'agglomération

Matières résiduelles générées par individu en 2014

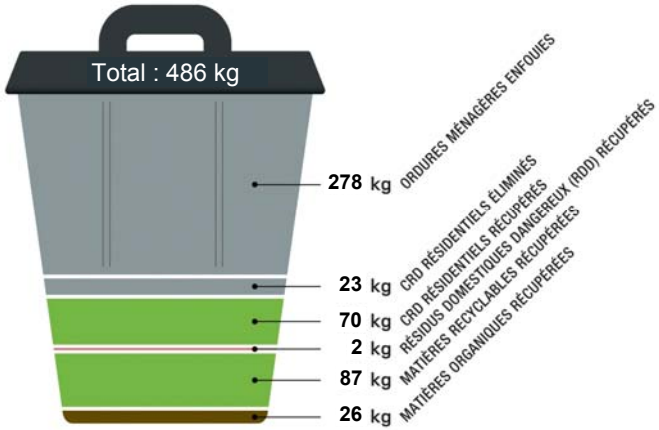

CRD = construction, rénovation, démolition

Portrait de l'agglomération

Matières mises en valeur en 2014

	Taux et tonnage récupéré	
Matières	**Agglomération**	
Matières recyclables	**58.3 %**	(169 179 t)
Résidus domestiques dangereux	**59 %**	(3 352 t)
Matériaux secs et encombrants	**60.2 %**	(136 386 t)
Matières organiques	**14 %**	(50 768 t)
Taux global	**41 %**	

Cadre d'action

Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

- Respect de la hiérarchisation des 3 RV-E
- Recyclage, à moyen terme, de 60 % des matières organiques putrescibles
- Bannissement de l'enfouissement des matières organiques en 2020

Cadre d'action

Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

- Principe d'autonomie régionale

Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) de l'agglomération de Montréal

- Principe d'équité territoriale

Les résultats visés

- Obtenir la participation citoyenne : tri à la source
- Traiter les matières organiques le plus près possible de leur lieu de génération
- Réduire :
  - l'enfouissement et les nuisances associées
  - les gaz à effet de serre (GES)
- Contribuer à la revitalisation de secteurs industriels sur le plan de la technologie, de l'innovation et de l'architecture

Contexte montréalais

Une île, deux zones particulières

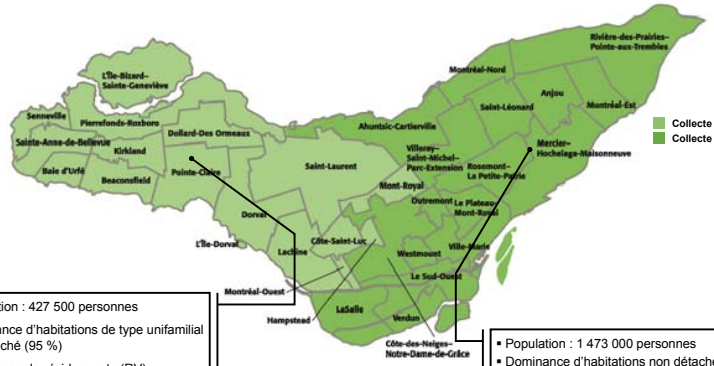

- Population : 427 500 personnes
- Dominance d'habitations de type unifamilial ou détaché (95 %)
- Abondance de résidus verts (RV)
- 40 % de résidus alimentaires (RA) pour 60 % de résidus verts (RV)

- Population : 1 473 000 personnes
- Dominance d'habitations non détachées
- Espaces extérieurs aménagés restreints
- Plus grande quantité de résidus alimentaires
- 60 % de résidus alimentaires (RA) pour 40 % de résidus verts (RV)

Cinq nouvelles infrastructures

Stratégie globale (à pleine capacité)

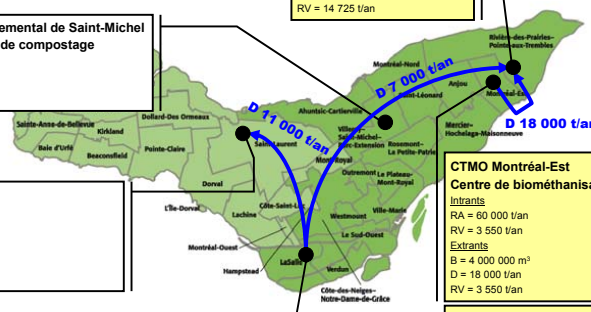

CTMO RDP-PAT
Centre de compostage
Intrants
D = 25 000 t/an
RV = 18 725 t/an
Extrants
C = 15 400 t/an
RV = 14 725 t/an

Complexe environnemental de Saint-Michel
Plateforme actuelle de compostage
Intrants
RV = 16 000 t/an
Extrants
C = 8 000 t/an

CTMO Saint-Laurent
Centre de compostage
Intrants
D = 11 000 t/an
RA + RV (mixte) = 39 000 t/an
Extrants
C = 28 000 t/an

CTMO Montréal-Est
Centre de biométhanisation
Intrants
RA = 60 000 t/an
RV = 3 550 t/an
Extrants
B = 4 000 000 m³
D = 18 000 t/an
RV = 3 550 t/an

Centre pilote de prétraitement
OM = 25 000 t/an

CTMO Phase 2
Centre de biométhanisation
Intrants
RA = 60 000 t/an
RV = 21 725 t/an
Extrants
B = 4 000 000 m³
D = 18 000 t/an
RV = 21 725 t/an

Résidus verts traités hors de l'île
40 000 t/an

D Digestat (pré-compost)
OM Ordures ménagères
RA Résidus alimentaires
RV Résidus verts
B Biométhane
C Compost

Biométhanisation et compostage : deux filières complémentaires

Procédé biologique	Compostage	Biométhanisation
Environnement	avec air	sans air
Intrants	résidus organiques et pré-compost (digestat)	résidus alimentaires
Principaux extrants	compost	méthane et digestat (pré-compost)
Avantages	plus simple et moins coûteux	produit de l'énergie renouvelable

Nos gains sur les plans environnemental et économique

Réduction annuelle

- 219 000 tonnes d'ordures ménagères (8 logements et moins) auparavant destinées à l'enfouissement
- 684 500 km des distances parcourues (près de 18 fois le tour de la Terre)
- 30 000 tonnes de CO_2 (GES) équivalant aux émissions de 6 000 autos

Nos gains sur les plans environnemental et économique

Création

- 40 nouveaux emplois directs

Production

- 8 millions de m^3 de biométhane
  1 m^3 de biométhane = 1 m^3 de gaz naturel = 1litre de diesel) : de quoi alimenter 4 000 autos parcourant 20 000 km/année
- 65 800 tonnes de compost

Comités de suivi : pourquoi et comment

- 3 audiences publiques majeures entre 2011 et 2014
- Recommandation de l'office de consultation publique de Montréal (OCPM)
- 2 comités pour projets phase 1 : Est et Ouest
- 2 séries d'appel à candidatures
- Rédaction des règles de fonctionnement
- Validation de la composition des comités
- Animation des comités confiée à Transfert Environnement (appel d'offres)

Les objectifs des comités

- Favoriser l'intégration des installations dans leur milieu récepteur
- Optimiser les échanges entre la Ville, l'exploitant du CTMO et la communauté locale
- Faire état de l'avancement des projets et du suivi des exploitations

QUESTIONS ?

Présentation des règles de fonctionnement

Mandat

- Favoriser les échanges
- Prendre connaissance :
  - Des engagements de l'agglomération
  - Des performances des CTMO en terme de nuisance
- Effectuer des recommandations

Engagement des membres

- Exercer leur mandat dans le meilleur intérêt de la collectivité

Présentation des règles de fonctionnement

Pouvoir

- Le rôle du comité est consultatif

Composition

- Administrations locales, citoyens, organismes locaux, organisme environnemental montréalais, industries du secteur, exploitant de l'installation, Ville de Montréal

Durée du mandat

- 2 ans, renouvelable une fois
- Des conditions de continuité & défaut s'appliquent

Présentation des règles de fonctionnement

Séances

- Séances ordinaires tous les trimestres (ajustable)
- Séances spéciales si requis
- Assemblée publique annuelle

Page Internet sur le site de la Ville (http://ville.montreal.qc.ca)

- Ordres du jour des rencontres
- Procès-verbaux
- Rapports annuels d'activités du comité de suivi
- Documentation pertinente
- Canal officiel de communication avec les citoyens

Présentation des règles de fonctionnement

Quorum

- Établi au deux tiers des membres

Droit de vote

- Majorité qualifiée aux deux tiers des membres présents

Conflit d'intérêt

- Eviter d'être en position d'obtenir un avantage personnel de part sa position de membre du comité
- Le cas échéant, le comité peut destituer le membre

Présentation des règles de fonctionnement

Confidentialité

- Certaines informations pourraient être partiellement confidentielles
- Le cas échéant, ces informations ne seront pas retranscrites dans le procés verbal

Procès verbal

- Transmis aux membres à l'intérieur de 5 jours ouvrables
- Les membres ont 5 jours ouvrables pour commenter

Sujets abordés

Phase de planification construction	Phase d'exploitation
Évolution du processus d'appel d'offres	Présentation du plan des mesures d'urgence
Informations sur le choix des technologies	Informations sur les analyses de risques technologiques
Échéancier d'implantation	Comptes rendus des commentaires reçus et de leurs réponses
Mesures d'atténuation des nuisances	Bilan des opérations
Calendrier des travaux de construction	Résultats de la surveillance environnementale
Informations sur le modèle de gouvernance	Rencontre annuelle d'information
Revue de presse	Revue de presse
Autres sujets	Autres sujets

Déroulement type des rencontres

Lecture et approbation de l'ordre du jour

- Ajout de points s'il y a lieu

Adoption du procès-verbal de la rencontre précédente

Mise à jour sur les sujets statutaires

- Questions et réponses

Nouveaux sujets

Date de la prochaine rencontre

QUESTIONS ?

Service de l'environnement

Section 2

État d'avancement des projets

Site de Montréal-Est : solutions technologiques retenues

Un centre de biométhanisation, d'une capacité de 60 000 tonnes/année

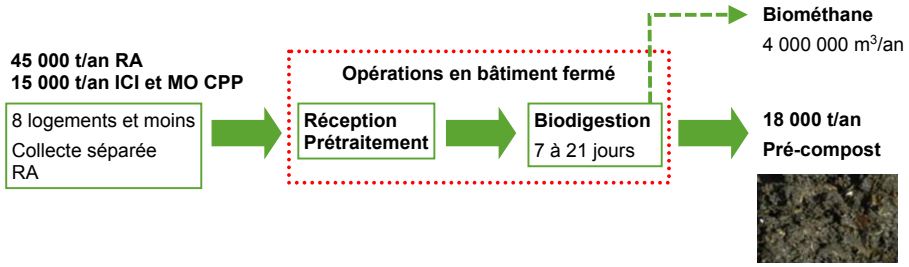

Site de Montréal-Est : solutions technologiques retenues

Un centre pilote de prétraitement d'une capacité de 25 000 tonnes/année

25 000 t/an

Ordures ménagères → **Opérations en bâtiment fermé**: **Réception Prétraitement** → **Tri** 25 000 t/an

→ **Matière recyclée** Plastique, métaux…

→ **Combustible dérivé de déchets**

→ **Matière organique pour biotransformation**

Site de l'ancienne carrière Demix

Terrain :

- Respecte les lignes directrices du MDDELCC (avis préliminaire du MDDELCC émis le 22 octobre 2010)
- Propriété municipale
- Terrain disponible
- Faible présence de contamination
- Accessibilité à une conduite de gaz pouvant accepter le débit anticipé
- Proximité A40

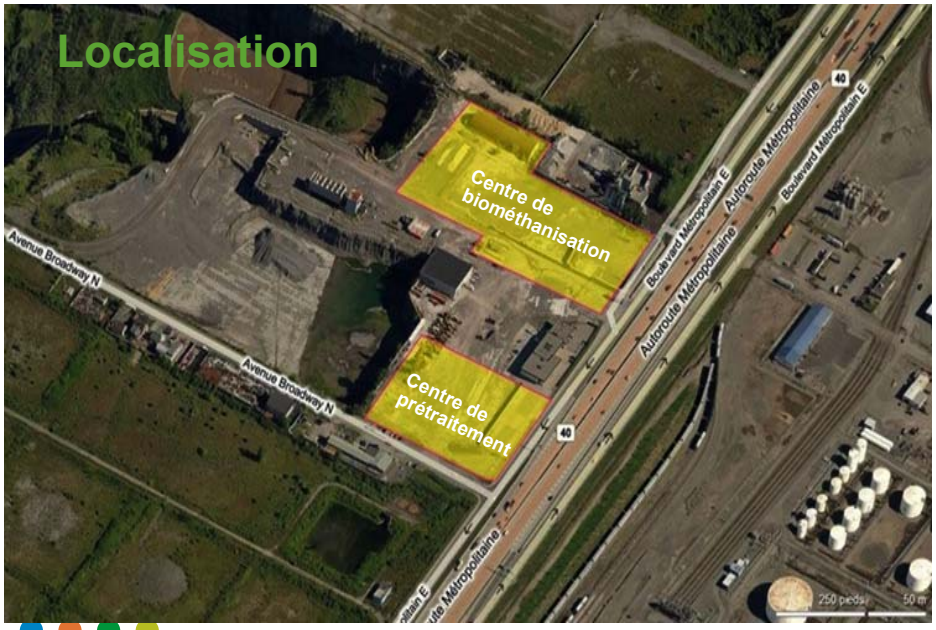

Distances conformes aux lignes directrices du MDDELCC

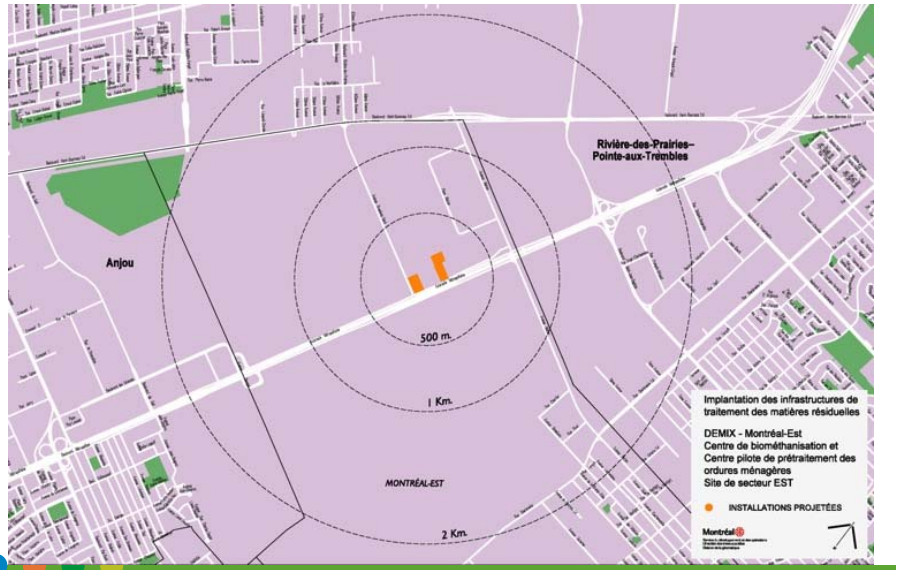

Aperçu des infrastructures

Aperçu des infrastructures

Site de RDP PAT : solution technologique retenue

Centre de compostage en bâtiment fermé, d'une capacité de 29 000 tonnes/année

RV 4 000 t/an
D 25 000 t/an

→ **Opérations en bâtiment fermé sous pression négative**

Réception Préparation → **Compostage en tunnels** de 20 à 28 jours → **Maturation et tamisage** 4 à 6 sem.

→ **15 400 t/an Compost**

Site de RDP PAT

Terrain

- D'une superficie totale adéquate de 4,4 ha
- Propriété de la Ville de Montréal
- À proximité des grandes voies de circulation
  - A-40 – Autoroute Métropolitaine
  - Boulevard Henri-Bourassa Est
- Aucun bâtiment construit sur le site
- Faible contamination des sols

Distances conformes aux lignes directrices du MDDELCC

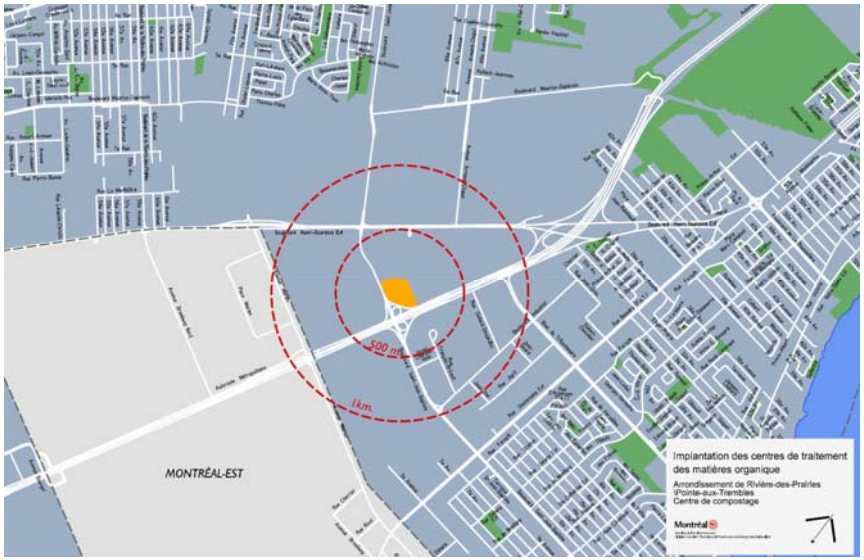

Aperçu des infrastructures

Etat d'avancement actuel

Centre de compostage Saint-Laurent	Centre de biométhanisation/ Centre pilote de prétraitement Montréal-Est	Centre de compostage Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles	Centre de biométhanisation Phase 2
Site identifié	**Site identifié**	**Site identifié**	**Site identifié**
Règlement de zonage adopté	**Règlement de zonage adopté**	**Règlement de zonage adopté**	**Règlement de zonage adopté**
Mode de gestion confirmé	**Mode de gestion confirmé**	**Mode de gestion confirmé**	**Mode de gestion confirmé**
Acquisition du terrain complétée	**Terrain Ville**	**Terrain Ville**	**Acquisition du terrain en cours**
Rédaction des documents d'appel d'offres en cours	**Rédaction des documents d'appel d'offres en cours**	**Rédaction des documents d'appel d'offres en cours**	

Prochaines étapes

- Premiers comités de suivi – 2016 (Q2)
- Mise-à-jour du dossier d'approbation de projet – 2016 (Q3)
- Achèvement des documents d'appel d'offres – 2016 (Q3)
- Lancement de l'appel d'offres – 2016 (Q4)
- Début de construction – 2017
- Mise en opération – 2019
- Mise en opération (CTMO Phase 2) – 2024

QUESTIONS ?

Service de l'environnement

Section 3

Tour de table

Tour de table

- Présentation et raison d'être membre
- Commentaires
- Attentes
- Autres

Service de l'environnement

Section 4

Prochaines rencontres

Prochaines rencontres

- Date de la prochaine rencontre : 12 octobre 2016
- Heure et durée des assemblées
- Contenu de la 2ème assemblée 2016

Service de l'environnement

Section 5

Varia / Clôture

Service de l'environnement

FIN